



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal n° 58 - 2010

relatif à la modération du trafic sur le territoire communal
(suite du préavis 23-2007)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. PREAMBULE

Le présent préavis s'inscrit dans la suite de la démarche traitant de la modération et sécurité du trafic dans le village. Les explications se trouvent dans le préavis 23-2007 traitant de la première partie de réalisation. Il n'est pas inutile de rappeler les grandes lignes des différentes zones.

DELIMITATION DES ZONES 30

Le principe général (quartiers à 30 km/h en dehors de la route de Lausanne et de la route de la Gare qui restent à 50 km/h), qui a été accepté en 2007, permet de définir quatre zones 30 :

1. « **Vuy – Chemin Rouge** »
(quartiers à l'est de la rte de la Gare)
2. « **Azilly – Cheminet** »
(quartiers à l'ouest de la rte de la Gare)
3. « **Sauffaz – Stade** »
(au sud de la rte de Lausanne)
4. « **Vignettes** »
(entre Islettaz et limite de la commune de Cossonay)



Les travaux découlant du préavis précédent ont permis la réalisation des zones 1 et 3, la mise en œuvre de la zone 2 était prévue dans un second temps, mais les éléments de mobilier (totems d'entrée, plots) avaient été commandés en même temps que ceux des zones 1 et 3.

La zone 4, dans le quartier Vignettes-Islettaz, découle du schéma de principe adopté, sa réalisation apparaît cependant prématurée : toute une partie de ce secteur est appelée à évoluer encore dans un avenir proche, il est plus judicieux d'attendre de disposer de l'ensemble des éléments avant de définir précisément le périmètre de la zone et les mesures d'accompagnement nécessaires, avant de passer à la réalisation.

La route de Lausanne n'est pas traitée dans le présent préavis, elle le sera ultérieurement.

II. MISE EN ŒUVRE

Ce préavis porte sur trois volets :

- 1) évaluation des zones 30 déjà réalisées : Vuy – Chemin Rouge et Sauffaz – Stade (cette opération est requise par la loi après une année);
- 2 a) mise en place de la zone Cheminet – Azilly (prévue dans la conception d'ensemble);
- 2 b) aménagement du croisement Cheminet – Route Dessous-la-Ville – Chemin des Cèdres (variante avec rehaussement du croisement restée en attente jusqu'à la réalisation complète des deux quartiers).
- 3) affinement du projet pour le vieux village, jusqu'à la phase de réalisation.

Tous les volets font partie de la suite de l'étude modération du trafic assurée par les Bureaux « Rue de l'Avenir » et « rwb » à Porrentruy, excepté le volet 2 b) qui sera assuré par le Bureau RLJ à Penthalaz.

Il est prévu de réaliser ces projets et aménagements en trois phases :

Phase 1 (printemps-automne 2010)

- évaluation des deux zones 30 existantes (requis par la loi après une année);
- définition des aménagements nécessaires pour la zone 30 Cheminet – Azilly, commande complémentaire de matériel, puis mise en place;
- affinement du projet pour le vieux village, séances avec la Municipalité et la/les commission(s), vérification de l'estimation des coûts, choix des solutions en vue de la réalisation.
- Mise à l'enquête du carrefour rehaussé du Cheminet – Route Dessous-la-Ville – Chemin des Cèdres, puis réalisation.

Phase 2 (premier semestre 2011)

- plans de détail pour le vieux village, appels d'offres, chiffrage précis des travaux, décision définitive de réalisation des travaux;
- évaluation de la zone 30 Cheminet – Azilly.

Phase 3 (deuxième semestre 2011)

- réalisation des aménagements dans le vieux village.

III. RECAPITULATION DES COÛTS SELON VOILETS ET PHASES

Volet		Phase 1 2010	Phase 2 1er sem 2011	Phase 3 2ème sem 2011	Divers et imprévus, env. HT	TVA	TOTAUX TTC PAR VOLET
		CHF HT	CHF HT	CHF HT	10%	7.6%	

1er volet	Evaluation zones 30 km/h existantes	5'500.00			500.00	500.00	6'500.00
-----------	-------------------------------------	----------	--	--	--------	--------	----------

2ème volet - A	Zone Cheminet-Azilly						
	Mise au point projet et réalisation	4'500.00			2'100.00	1'900.00	26'500.00
	Matériel complémentaire	15'000.00					
	Evaluation finale		3'000.00				
2ème volet - B	Carrefour des routes Cheminet/Dessous-la-Ville/Cèdres (Bureau RLJ)						
	Enquête, dossier	2'000.00			2'400.00	2'600.00	37'000.00
	Tapis bitumeux, pavés et mise à niveau des couvercles et vannes	25'000.00					
	Honoraires géomètre et ingénieur	5'000.00					

3ème volet	"Vieux village"						
	Projet	12'500.00			19'200.00	19'800.00	280'000.00
	Appels d'offres, exécution travaux, mise en service		26'000.00				
	Rehaussement route de Dailens - 10 m'			20'700.00			
	Rehaussement route de Lussery - 5 m'			9'700.00			
	Aménagement du croisement au dessus de l'église, direction Dailens - rétrécissement			35'600.00			
	Gd carrefour rtes Gare-Lussery - démolition îlot, rehaussement, extension de l'espace piétons			98'700.00			
	Rehaussement passage piétons Maison de Ville			37'800.00			

Sous-totaux	69'500.00	29'000.00	202'500.00	24'200.00	24'800.00	350'000.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	5'900.00	2'900.00	15'400.00	24'200.00 ↑ 24'800.00 ↓		
Sous-total HT	75'400.00	31'900.00	217'900.00			
TVA 7,6 %	5'700.00	2'400.00	16'700.00			
TOTAUX TTC PAR PHASE	81'100.00	34'300.00	234'600.00	350'000.00		

Penthalaz, le 25.03.2010/YR/DVDM/jdb

IV. FINANCEMENT

Fonds propres et emprunt

Pour rappel, le préavis 23-2007, devisé à CHF 93'000.- à amortir en 10 ans, laisse à fin 2009 un solde de CHF 5'300.- correspondant à l'amortissement budgétaire 2010. Il n'y a donc pas besoin d'utiliser le fonds de réserve spécifique, car l'amortissement aura été réalisé en 4 ans au lieu des 10 ans prévus. Il est à relever que cette première dépense était surtout représentée par l'achat de matériel de ralentissement, d'où la nécessité d'amortir rapidement.

Pour la deuxième dépense, il s'agit essentiellement de travaux de génie civil, il n'est donc pas nécessaire d'amortir aussi rapidement, mais sur 15 ans cela semble tout à fait raisonnable.

Il n'y a aucune recette ou subvention à attendre pour cet objet, par contre il existe un fonds de réserve pour modération du trafic (9.282.21) créé en 2005, dont le disponible est de CHF 170'000.-. Il permettra d'amortir près de la moitié de l'investissement et de payer la même valeur en fonds propres.

Pour financer le solde, il faudra recourir à un emprunt de CHF 180'000.-.

Plafond d'endettement

Cet investissement était prévu dans le catalogue en catégorie "urgent" dès 2007 jusqu'en 2010 à raison de CHF 100'000.- par année. La dépense effective de la première étape est de CHF 89'559.80 pour CHF 93'000.- prévus dans le préavis 23-2007. Il y aura un léger dépassement de CHF 40'000.-.

La situation actuelle au niveau du plafond d'endettement se présente comme suit :

Situation par rapport au plafond d'endettement	
Dette totale au 25.03.2010	10'589'000
Cptes "construction" bancaires en cours (25.03.2010)	1'268'000
Préavis voté, solde emprunt à venir (Giratoire Gare)	617'000
Préavis voté, solde emprunt à venir (PDDE-PGEE)	150'000
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA)	1'224'000
Préavis voté, solde emprunt à venir (Piscine)	280'000
Nouvel emprunt objet de ce préavis	180'000
Dette totale prévue	14'308'000
Plafond d'endettement maximum selon préavis 11-2006	20'000'000

INCIDENCES BUDGETAIRES ANNUELLES

Hormis l'amortissement annuel et l'intérêt de la dette, il ne devrait pas y avoir d'autres frais conséquents, en effet, il n'est pas prévu de faire d'excès dans les décorations florales et l'entretien de la signalisation est réduit au minimum.

Ainsi en plus de l'entretien courant qui se résumera à ce que l'on veut bien faire, les charges budgétaires annuelles sont les suivantes :

- **Amortissement** CHF 12'000.- par année, sur 15 ans,
- **Intérêt de la dette (estim. 3,5%)** CHF 6'300.- pour la première année, puis dégressif en fonction des amortissements annuels.

V. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis Municipal no 58 - 2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

- **que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006.** (Selon catalogue, investissement "urgent" prévu dès 2007 jusqu'en 2010 à raison de CHF 100'000.- par année, et dont CHF 90'000.- ont déjà été effectivement dépensés conformément au préavis 23-2007).

décide

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction nécessaires à la modération de trafic dans les zones 1 à 3 et les aménagements du carrefour des routes Cheminet / Dessous-la-Ville / Cèdres, ainsi que ceux des routes de la Gare / Daillens / Lussery-Villars,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 350'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à prélever, sur le Fonds de réserve pour modération du trafic (9.282.21), le montant de CHF 170'000.-,
4. de financer le solde de CHF 180'000.- par recours à l'emprunt,
5. de procéder à un amortissement minimum, tant comptable que financier, de CHF 12'000.- par année, sur 15 ans, ceci dès l'exercice comptable qui suit la fin des travaux.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 29 mars 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

I. Hautier



La secrétaire

S. Monnier

Municipal à convoquer: Monsieur Yvan Rochat